

Lorsque vous êtes témoin de situations de violence ou de harcèlement à caractère sexuel, il est important d'en parler, de réagir, d'intervenir.

### **Tout le monde peut agir pour prévenir les violences sexuelles et tenter de faire cesser des comportements qui y sont liés :**

- Vous pouvez manifester votre désapprobation et votre malaise face à des propos et des gestes à caractère sexuel, face à des comportements sexistes, misogynes ou intimidateurs, et ce, en personne ou en ligne.
- Vous pouvez réagir et exprimer votre inconfort vis-à-vis le manque de respect dont font preuve les personnes qui vous entourent : sur le campus, au travail, à la maison, entre amies et amis.
- Vous pouvez, lorsque c'est possible et que votre sécurité n'est pas menacée, intervenir directement pour faire cesser les violences sexuelles dont vous êtes témoin.
- Vous devez prévenir dans les plus brefs délais les autorités et les ressources appropriées.
- Vous pouvez également jouer un rôle important en témoignant en faveur de la personne qui a été victime de violences sexuelles.

**Si la victime est en danger ou si vous craignez pour sa sécurité ou la vôtre, composez le 911 et informez le Guichet unique ou la direction de campus.**

**Rappelez-vous que le soutien que vous apportez à la victime fera une grande différence.**

**Pour dénoncer une situation de laquelle vous avez été témoin, vous pouvez contacter le Guichet unique ou utiliser le formulaire de dévoilement:**

**<http://bit.ly/2JKv72B>**

### **Lorsqu'une personne semble prise dans une situation difficile ou susceptible de dégénérer, il est important d'intervenir directement pour la soutenir, pour lui offrir une chance de s'y soustraire :**

- Établissez un contact visuel (ou une autre forme de contact comme un texto, par exemple) avec la personne.
- Communiquez de façon claire votre soutien à la personne.
- Prévenez l'entourage de la personne en difficulté, attirez l'attention sur la situation problématique.
- Soyez plusieurs à intervenir lorsque c'est possible pour faire cesser les comportements inappropriés.
- Tentez d'éloigner la personne en agissant comme si vous la connaissiez (si ce n'est pas le cas).
- Faites diversion pour permettre à la personne en difficulté de s'échapper, de se mettre en sécurité.
- Détournez l'attention pour prévenir l'agression potentielle ou la faire cesser et accompagnez la personne victime du comportement inadéquat dans un lieu sécuritaire.
- Soutenez la personne par votre présence et votre écoute, sans jugement.
- Accompagnez-la vers les ressources appropriées (voir verso).
- Demandez de l'aide, dénoncez, prévenez les autorités.
- Dans le doute, ne prenez pas de chance : il faut intervenir

**Une agression sur une personne mineure doit obligatoirement être rapportée à la Direction de la protection de la jeunesse. L'identité de la personne qui effectue le signalement est confidentielle et ne peut être révélée.**

**En tout temps, si votre sécurité est menacée, composez le 911**

RESSOURCES	COORDONNÉS
Les guichets uniques des campus	Gaspé : Sandra Lacasse (local 309-C / poste 1412) Carleton-sur-Mer : Annie Léonard (local 207 / poste 7265) Îles : Laurence Arseneau-Forest (local 108 / poste 6227) Épaq : Alexandra Méthot-Coffie (local 209 / poste 4109)
Info-social 811	811, ligne 2
Ligne d'écoute, d'information et de référence pour les victimes d'agression sexuelle (24/7)	1 888 933-9007
Programme d'aide aux employées et employés du Cégep	1 800 261-2433
Centre désigné - trousse médicolégale et médicosociale (24/7)	<a href="http://www.harcelementsexuel.ca/centres-designes-quebec/gaspesie-iles-de-la-madelaine/">http://www.harcelementsexuel.ca/centres-designes-quebec/gaspesie-iles-de-la-madelaine/</a>
CALACS Gaspésie (hommes et femmes)	Gaspé : 1 866-986-6686 Carleton-sur-Mer : 1 877-759-1330
CALACS L'Espoir des Îles	<a href="mailto:calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca">calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca</a> 418 986-6111
Centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC)	418 689-4331 ou 1 866 892-4331 <a href="mailto:cavacgim@globetrotter.net">cavacgim@globetrotter.net</a>
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	De jour : 418 368-1803 ou 1 800 463-4225 Le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés : 1 800 463-0629
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	La ligne téléphonique 1 877 547-DPCP (3727)